

226C0527
FR0000120271-FS0353

16 avril 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

TOTALENERGIES SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 avril 2026, la société The Capital Group Companies, Inc.¹ (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 avril 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TOTALENERGIES SE et détenir 111 573 985 actions TOTALENERGIES SE² représentant autant de droits de vote, soit 5,10% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions TOTALENERGIES SE sur le marché.

¹ Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).

² Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 1 495 443 actions TOTALENERGIES SE pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 2 188 400 475 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.